

 <p>CENTRE ATHLÉTIQUE DE SION</p>	<h2>FINALE CSI</h2> <h3>LEAGUE JUNIORS</h3> <h3>HOMMES ET FEMMES</h3> <p><i>Samedi, 06 juillet 2019 à Sion</i></p>	
--	--	---

Organisation:	CA Sion, sur mandat Swiss Athletics, selon les règlements en vigueur. https://www.swiss-athletics.ch/wp-content/uploads/SVM-Reglement-2018def_f-1.pdf
Lieu:	Stade de l'Ancien Stand à Sion
Finance d'inscription:	Une finance d'inscription de 150.- francs par équipe est perçue (selon Règlement CSI 2018, art N° 6) La finance d'inscription doit être payée en espèces à la séance des chefs d'équipe .
Inscriptions:	en ligne sur le site https://www.swiss-athletics.ch/fr/inscriptions_compétitions_nouveau/ L'annonce des équipes jusqu'au samedi 8 juin 2019 (23:59) L'annonce des athlètes (y compris athlètes remplaçants) et disciplines est à effectuer jusqu'au samedi 29 juin 2019 (23:59) . Des modifications des disciplines peuvent être effectuées en ligne jusqu'au mardi 02 juillet 2019 (23:59) . Les ultimes changements peuvent être faits sur place à la réunion des chefs d'équipes, uniquement pour les athlètes inscrits.
Horaire:	Horaire fixe selon règlement CSI 2018 (33.2) sera adapté selon la disponibilité des installations et nombres d'équipes inscrits. Début du concours planifié à 11h30. L'horaire définitif après l'annonce des équipes, au plus tard le 17 juin 2019
Dossards:	Les dossards sont portés sans être pliés et de manière lisible sur la poitrine.
Licences :	La licence est contrôlée en même temps que l'inscription en ligne.
Réunion des chefs d'équipes :	90 minutes avant le début du concours. Ultimes changements dans la composition des équipes, hauteurs de départ pour le saut en hauteur et le saut à la perche, dernières infos. Rappel: 4 essais par concurrent pour le saut en longueur, le lancer du poids, le disque et le javelot.
Réunion des chefs et des juges :	Directement après la réunion des chefs d'équipes
Matériel personnel :	Contrôle obligatoire par l'organisateur selon RO. Il est possible d'utiliser du matériel personnel (contrôle obligatoire avant le concours, le matériel doit être muni du sceau officiel de l'organisateur).
Vestiaires :	Collège des Creusets à Sion
Listes de résultats:	Une liste de résultats sera publiée sur le site https://casion.ch/
Responsabilité:	Les athlètes doivent être assurés personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols.
Juges et commissaires:	Chaque équipe est tenue de mettre à la disposition de l'organisateur trois commissaires formés (par équipe). Le nombre exact et la discipline vous sera communiquée par e-mail après l'inscription définitive des équipes.
Restauration:	Cantine sur place.
Service d'ordre	Pendant la compétition, seuls les athlètes en compétition, l'organisateur et les juges/aides ont le droit de séjourner à l'intérieur du terrain de compétition.
Renseignement:	Informations disponibles sur le site: https://casion.ch/ Balbine Miserez – Téléphone : 079 773 49 01 E-Mail : meeting@casion.ch

Nos sponsors locaux :

RAIFFEISEN



THEYTAZ
EXCURSIONS



contact : meeting@casion.ch
Internet : <http://www.casion.ch>
www.facebook.com/casion.ch